

DIUST

DIPLOME INTER UNIVERSITAIRE DE SANTE AU TRAVAIL

Qualification INFIRMIERE

INFORMATIONS GENERALES

Année 2007 - 2008

UNIVERSITES DE

- BORDEAUX
- LIMOGES
- TOULOUSE
- ROUEN
- TOURS

INTRODUCTION

Le rôle des médecins du travail est spécifié dans le code du travail français et une formation spécifique leur est imposée par les textes réglementaires. Ils ont un diplôme spécialisé délivré après plusieurs années d'études théoriques et pratiques.

Les infirmiers, hors le Diplôme d'Etat, n'ont aucune qualification spécifique en santé au travail. Leurs compétences sont inégales et essentiellement issues de l'expérience de terrain et de connaissances acquises dans le cadre de la formation continue. Cependant pour assister les médecins dans l'ensemble de leurs activités tel qu'il est précisé dans le Code du Travail, il paraît indispensable qu'ils aient une formation appropriée et adéquate.

La gestion des problèmes de santé au travail devient de plus en plus complexe. En outre, les derniers dispositifs de réforme en santé au travail soulignent le développement d'équipes interdisciplinaires. Les infirmiers sont souvent en première ligne, que ce soit pour le recueil de confidences, de plaintes, de dysfonctionnements dans l'environnement où ils travaillent. Ils connaissent la vie des femmes et des hommes qui la composent et ont connaissance de leurs difficultés et de leurs joies lors des consultations infirmières. Ils doivent certes contribuer à l'identification des besoins de santé ainsi qu'à l'évaluation des facteurs de risque dans les entreprises, mais aussi dans les services inter-entreprises. Ils ont donc besoin de nouvelles compétences et une méthodologie de travail appliquée à l'environnement dans lequel ils se trouvent.

Avec les nouveaux dispositifs de réforme en santé au travail, de nouvelles catégories de professionnels viennent déjà renforcer les équipes de santé au travail pour répondre aux besoins croissants résultant du développement industriel et économique, et aux nécessités des entreprises quelle que soit leur taille. Les médecins devront plus s'investir dans le tiers temps. Qui peut mieux les aider dans leurs tâches que les infirmiers de santé au travail. Aussi il est important que les infirmiers soient des collaborateurs efficaces afin d'être porteurs de projets novateurs en matière de promotion de la santé, particulièrement dans les services inter-entreprises aux côtés des médecins.

Il apparaît donc nécessaire de proposer aux futurs professionnels, ainsi qu'à ceux déjà en fonction, une formation diplômante, voire une Licence professionnelle pour ceux qui le souhaitent.

Pour toutes ces raisons, les UFR de Médecine appartenant aux universités de Lille, Rouen et Strasbourg, ont décidé d'unir leurs efforts pour développer un **Diplôme Inter Universitaire de Santé au Travail** adapté aux demandes de formation des infirmiers et des médecins du travail dès l'année universitaire 1994/95. A ce jour, cet enseignement est accessible dans 6 universités. Près de sept cents infirmiers sont maintenant formés et ont obtenu le DIUST. A vous, employeurs et médecins de faire former vos infirmiers.

Le contenu de ce diplôme a été élaboré par une équipe pédagogique nationale, composée d'infirmières, d'enseignants de médecine du travail, de médecins, en collaboration avec des représentants du Groupement des Infirmières du Travail en 1993.

L'enseignement réalisé sous forme modulaire selon le schéma ci-après, est assuré sur le site de chacune de ces UFR médicales. Il est envisagé de l'adapter ultérieurement à **l'enseignement à distance**, ne serait-ce qu'en partie.

La collaboration entre les UFR permet une mise en commun de moyens pour assurer recherche, enseignement, documentation et conseil technique dans le domaine de la santé au travail. Elle porte particulièrement sur le développement et l'actualisation régulière du programme, la constitution de documents pédagogiques communs, la mise au point et la mise en oeuvre des procédures de contrôle des connaissances.

Un comité de pilotage comprenant infirmiers, employeurs, enseignants, médecins, industriels veille à l'évolution constante du contenu de l'enseignement afin qu'il réponde aux besoins de tous. Une Licence professionnelle est aussi maintenant accessible à Strasbourg.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Ne sont autorisés à s'inscrire que les infirmiers titulaires du Diplôme d'Etat ou ceux ayant reçu l'autorisation d'exercer.

OBJECTIFS PRIORITAIRES

- **Etre capable de se situer** dans le milieu du travail par la connaissance et la compréhension du cadre économique, juridique, organisationnel et relationnel du dispositif de santé au travail. (*module 1*)
- **Etre capable de participer** à l'identification et l'évaluation des facteurs de risque pour la santé liés aux conditions de travail (*module 2*)
- **Connaître et comprendre, savoir identifier et évaluer** les interrelations entre travail et santé humaine (*module 3*)
- **Contribuer** à l'identification et à l'évaluation des besoins de santé tant au plan individuel que collectif dans l'entreprise (*module 3*)
- **Savoir valider** l'identification d'un problème de santé ou une demande en concertation avec l'équipe (*module 4-5*)
- **Etre capable de participer** à l'élaboration, à la mise en oeuvre et à l'évaluation d'un programme de prévention de santé au travail, incluant les soins d'urgence et les plans d'intervention en cas de risque pour l'environnement (*module 4 et 6*)
- **Connaître** les éléments de gestion d'un service de santé au travail (*module 5*)
- **Développer** des aptitudes au travail en équipe, à l'auto entretien des connaissances, aux actions collectives et individuelles d'éducation et de promotion de la santé en milieu de travail (*module 5*)
- **Utiliser** les compétences acquises. (*module 1-6*)
- **Maîtriser** les outils informatiques (*module 1-6*)

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation l'étudiant devra être capable :

- **D'acquérir** une approche systématique des problèmes de santé dans l'entreprise
- **D'argumenter** ses choix
- **De savoir utiliser** une méthodologie de travail
- **De construire** des outils nécessaires à l'évaluation des besoins de santé individuels et collectifs et mettre en oeuvre une stratégie d'intervention et d'évaluation de projet.
- **De maîtriser** les techniques de communication
- **D'intégrer** la démarche de travail de recherche appliquée dans la pratique professionnelle
- **De transmettre** ses connaissances en ce qui concerne l'éducation pour la santé, la formation au secourisme du travail.....

Outils Pédagogiques

Elaborer des projets de 5 à 10 pages en appliquant à son environnement de travail les compétences acquises. Réaliser un mémoire final avec la méthodologie apprise.

Démarche pédagogique

L'accompagnement pédagogique est assuré lors de chaque regroupement par les responsables de l'enseignement sous la forme d'aide à l'élaboration du mémoire, d'apport d'outils méthodologiques, de bibliographie et de documentation.

ENSEIGNEMENT

Modalités

L'enseignement de ce diplôme est assuré sous forme modulaire. Chacun des modules comporte 40 heures réparties en enseignement, travaux dirigés et travaux pratiques. Les modules sont organisés en 6 regroupements d'une semaine. Les thèmes de chaque module font l'objet de la rédaction d'un cours polycopié par des experts de niveau national et international. Ce polycopié est envoyé à chaque étudiant deux semaines avant le début du module. Cela permet un enseignement interactif et un échange d'expérience.

Stage

➤ Pour les étudiants ne travaillant pas en médecine du travail, un stage obligatoire d'une durée de trois mois (ex : 3 fois 1 mois) est demandé, autant que possible avec un infirmier ayant le DIUST. Il sera évalué par un rapport écrit

Ce stage doit remplir les objectifs précis déterminés par le stagiaire avec le maître de stage. Il portera sur les activités dans l'entreprise, telles que : l'éducation sanitaire, l'activité médicale, la protection, la prévention, l'hygiène, la sécurité.....

➤ Pour les étudiants travaillant déjà dans un service de médecine du travail, il est fortement recommandé d'effectuer un stage d'une durée minimum de deux semaines dans un autre service de médecine du travail en France ou à l'étranger. Un rapport de stage écrit de 5 pages est demandé.

Une convention de stage doit être établie par la faculté où est inscrit l'étudiant avec l'entreprise où travaille l'infirmier(e) et l'entreprise qui reçoit l'étudiant en stage.

Equivalences

En fonction de leur cursus, des unités de valeur pourront être accordées aux étudiants ayant déjà effectué certaines formations approuvées par l'équipe pédagogique.

Un dossier adéquat devra être fourni par l'étudiant désireux de bénéficier de ces dispositions. La dispense ne portera que sur le contrôle des connaissances.

Tutorat

Le tuteur est une personne susceptible d'aider le candidat dans sa démarche. Dans le cas le plus général, ce pourra être le médecin du travail de l'infirmière. Mais dans certains cas ce pourra être un infirmier déjà formé, possédant le DIUST ou un enseignant. Le candidat pourra avoir recours à lui en cas de difficulté. Il devra avoir déjà une bonne expérience de la santé au travail et du travail en équipe. Il est proposé par l'infirmier et doit être accepté par le directeur d'enseignement. Il devra suivre régulièrement la progression de l'infirmier.

Une réunion nationale avec l'équipe pédagogique de chaque faculté, les infirmiers inscrits à la promotion 2007-2008 et les tuteurs est prévue lors du prochain Symposium DIUST les 5 et 6 décembre 2008. Le **lieu sera défini ultérieurement**. L'objectif étant de mieux informer, soutenir, aider les tuteurs à mieux comprendre et assumer leur responsabilité de tuteurs.

Programme

Le programme se compose de six modules, (Voir programme détaillé, page 13)

Le sixième module comporte un demi module obligatoire d'urgence et un demi module dont le thème est déterminé dans chaque université.

Durée

6 modules de 40 heures	240 heures
2 jours pédagogiques de 8 heures	16 heures
1 regroupement national d'une journée avec les tuteurs	8 heures
2 jours de soutenance de mémoires (dont une journée de soutenance blanche)	16 heures
2 jours de symposium DIUST à Toulouse au cours duquel les diplômes seront remis (30 novembre et 1 ^{er} décembre 2006)	16 heures
Nombre d'heures enseignées	272 heures
Environ 50 heures de travail personnel par module	300 heures
2 semaines de stage de 35 heures	70 heures
3 mois de stage pour ceux qui n'ont pas d'expérience en entreprise	
Plus le mémoire	70 heures
Nombre d'heures concernant lecture des polycopiés, recherche bibliographique, études, entretiens, élaboration travaux d'application et mémoire	440 heures
Total d'heures	712 heures

N.B : Le Symposium fait partie intégrante de la formation, il est obligatoire pour l'obtention du diplôme

Coût de l'enseignement

Pour les 6 modules 3450 Euros (tarifs Bordeaux) et à 2350 Euros à titre individuel (tarif ailleurs 3900 Euros) + les frais d'inscription universitaire sur décision du conseil d'administration de l'université + frais liés au symposium du 6 et 7 décembre 2007 (lieu non défini).

Possibilité de prise en charge par le plan de formation de l'entreprise, ou par un fonds d'assurance formation.

ORGANISATION

L'enseignement est organisé sur quinze à seize mois. Il peut être suivi sur 32 mois en fonction des disponibilités de l'infirmier mais cet allongement est peu recommandé (résultat des études faites sur la qualité de l'enseignement). Chaque module doit être validé séparément par un travail d'application des connaissances dans l'environnement de travail.

Chaque module est mis en place dans chacun des sites universitaires. Certaines unités de valeur du sixième module sont optionnelles et sont développées dans une ou plusieurs universités selon le sujet. Si pour une raison majeure un étudiant ne peut assister à un module dans la faculté où il est inscrit, il devra le suivre dans une autre faculté. L'accord des directeurs d'enseignement des deux facultés concernées est nécessaire et est matérialisé dans une convention prenant en compte, entre autres, l'aspect financier.

Une visite d'entreprise est organisée à l'occasion de chaque module en fonction du thème concerné. Un débat est organisé dans l'entreprise avec les différents partenaires (direction, service de santé au travail, médecin, infirmière,....). Les frais de déplacement, s'il y a lieu, et d'assurance personnelle sont à la charge de l'étudiant.

VALIDATION

Validation globale

Le DIUST est attribué après validation des six modules, du mémoire et du rapport de stage.

Validation des modules

Chaque module doit être validé par une double évaluation. Un contrôle de connaissances comprend des questions à réponses ouvertes et courtes. La seconde concerne un travail d'application de 5 à 10 pages dans l'entreprise de l'étudiant. Les travaux d'application sont à remettre une semaine avant le début du module suivant. Ils sont corrigés et rendus lors d'un entretien individuel avec l'enseignant ou une des coordinatrices pédagogiques. Ceci permet un suivi pédagogique. Le candidat devra obtenir la moyenne des points sur l'ensemble des deux épreuves. Si un module est insuffisant et la validation non obtenue, un complément au cas par cas sera exigé et devra être remis à l'équipe pédagogique.

Validation du stage

Le rapport de stage permettra la validation du stage. Il doit reprendre les objectifs et la méthodologie. Les critères d'évaluation répondent aux mêmes modalités que les travaux d'application. Le stage devra répondre à des objectifs déterminés en commun par le candidat, le maître de stage ou le directeur d'enseignement.

Ceux qui n'ont pas d'expérience en milieu du travail doivent effectuer un stage de 3 mois et choisissent de le faire en différentes parties (3 maximum), un rapport pour chacun des stages effectués est demandé.

Mémoire

Le mémoire de 40 à 50 pages porte sur un travail de recherche appliquée à partir d'une situation dans l'entreprise où travaille l'étudiant.

Le thème sera choisi par le candidat en accord avec le directeur d'enseignement. Il est souhaitable que le tuteur soit le directeur de mémoire. Celui-ci donnera son avis sur la qualité du travail.

Le mémoire sera remis en sept exemplaires. Ils seront adressés au directeur de l'enseignement un mois au moins avant la soutenance.

La soutenance a lieu devant un jury inter régional composé de l'enseignant de la région, d'un enseignant au moins d'une autre université, de la coordinatrice nationale, d'un représentant d'entreprise, du médecin inspecteur régional ou de son représentant, et d'un membre du comité de pilotage ou de son représentant.

Sont considérés reçus au mémoire, les étudiants ayant obtenu une note générale supérieure ou égale à **12/20**. Les critères d'évaluations porteront sur la présentation écrite, le plan, la discussion de la problématique, l'objet de la recherche et ses modalités d'application y compris la méthodologie utilisée, le contenu scientifique, l'évaluation, les propositions ainsi que la présentation orale.

Si la note est inférieure à 12/20, l'étudiant devra représenter son mémoire modifié à une session de rattrapage devant un jury inter régional.

N.B : La composition nominative du jury sera portée à la connaissance des étudiants avant les épreuves.

Financement de la Formation

“L’homme doit se former tout au long de sa vie”... L’assentiment est aujourd’hui quasi général autour de cette affirmation. Mais quelles sont les possibilités ? Que vous soyez infirmier dans le secteur public ou privé, deux possibilités vous sont offertes :

1. La prise en charge du coût de la formation par votre employeur sur le budget de la formation continue.

La demande doit être faite à votre employeur et son accord est obligatoire. Son accord écrit doit être joint au dossier d’inscription.

Le service de formation de l’université retenue établira une convention de formation avec votre employeur, prévoyant les modalités de la formation et les modes de facturation.

2. La prise en charge du coût de la formation par le FAF (fonds d’assurance formation) dont dépend votre entreprise.

Deux types d’assurance formation existent :

- a) Une association nationale pour la formation (loi 1971)
- b) Une association par branche d’activité spécialisée de l’entreprise.

Dans les deux cas, la demande du congé individuel de formation (CIF) doit être faite auprès de votre employeur qui vous indiquera le nom et l’adresse de l’organisme à contacter pour recevoir un dossier prévu à cet effet.

La demande doit être déposée auprès du FAF compétent au minimum 4 mois avant le début de la formation.

Le dossier comporte 3 parties :

- une concerne le salarié qui demande un congé individuel de formation
- la deuxième l’employeur
- la troisième le centre de formation.

Après avoir rempli la partie vous concernant et celle concernant l’employeur, vous adressez le dossier au responsable du service de formation continue de l’université retenue qui vous le retournera dûment complété. Vous recevrez directement l’accord ou non de votre prise en charge par votre FAF, il faudra alors rapidement avvertir la coordinatrice nationale ainsi que le centre de formation de la décision.

Il est bon de savoir qu’à la troisième demande, votre employeur se trouve dans l’obligation de donner son accord, n’ayant droit qu’à deux refus seulement.

Il est important de bien remplir votre dossier préalablement car seulement les demandes financières précisées dans le dossier seront éventuellement accordées.

Pour la demande de congé individuel de formation, préciser le nombre d’heures concernant la durée de la formation, voir page 5.

N.B Dans les deux cas, vous devez d’abord remplir un dossier d’inscription au DIUST, le joindre avec le dossier FONGECIF et envoyer l’ensemble à la coordinatrice nationale qui transmettra à la faculté concernée.

BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie indicative que vous pourrez consulter le cas échéant à la bibliothèque du service

ACCART J.P : La documentation, une pratique nécessaire à toute formation, La revue de l'Infirmière 1993 vol 11 p 4-7.

BAUMANN M. et DESCHAMPS J.P : Projets de recherche et mémoires en santé publique et communautaire, guide pratique, Centre International de l'Enfance, Département de Santé Publique Faculté de médecine de Nancy, Paris déc. 1991.

BERNICHOUX R MICHEL J. PAJAUD D : Guide pratique de la communication scientifique. Comment écrire, comment dire G. Lachurié, Paris 1985.

BERNOUX P : La sociologie des organisations, Ed Seuil - Col. Points année 1996.

CONQUET A : Savoir écouter, secret d'efficacité, Ed Le Centurion.

CROZIER M. Motivation, projet personnel, apprentissages, Ed ESF Paris 1993.

DEJOURS Ch : Souffrance en France, Ed Seuil, 1997.

DEVERS T : Communiquer autrement, Ed d'Organisation.

FRAGNIERE J.P : Comment réussir un mémoire, Ed Dunod, Paris 1986.

FUENTES Catherine et MEYER F : Evaluer les risques au travail Guide pratique, 2^{ème} édition, presses universitaires de Strasbourg, novembre 2000.

GILBERT P. et GILLOT C : Le management des apparences, Ed L. Hasmattan 1993.

GRAWITZ M : Sciences Sociales, Ed Daloz 1986.

GUENOT. C. GOUPIL M : S'informer, se documenter guides des sources de données en santé publique, ENSP Rennes 1990.

HUGUIER J.M : La rédaction médicale, Ed Doin, Paris 1991.

HUMBLET J.E : Comment se documenter ? Ed Nathan 2000, 1985.

KAES R. et col : Souffrance et psychopathologie des liens institutionnels, Ed Dunod 1996.

QUIVY R et col : Manuel de recherche en sciences Sociales, Ed Dunod 1989.

SITES INTERNET

UVMP	http://www.uvmt.org/
Université de Strasbourg	http://www-ulpmed.u-strasbg.fr/
Université de Rouen	http://www.chu-rouen.fr/
AIMT du Bas Rhin	http://www.sdv.fr/aimt67/
Université de Rennes	http://www.med.univ-rennes1.fr/etud/med_travail/medecine_du_travail.htm
INRS	http://www1.inrs.fr/
CIST - ICOH	http://www.icoh.org.sg/
BIT	http://www.ilo.org/public/french/index.htm
OMS	http://www.who.int/fr/index.html
CIRC IARC	http://www.iarc.fr/
L'Agence Européenne	http://europe.osha.eu.int/index.php?lang=fr
La Fondation Européenne de Dublin	http://www.fr.eurofound.ie
Commission Canadienne de Santé et Sécurité au Travail	http://www.csst.qc.ca/
ISTNF	http://www.istnf.fr

CALENDRIER 2007 - 2008

	Bordeaux (B) Limoges (L) Toulouse (T)	Tours	Rouen
Module 1 B	01.10 au 05.10.07	15.10 au 19.10.07	15.10 au 19.10.07
Module 2 T	19.11 au 23.11.07	19.11 au 23.11.07	10.12 au 14.12.07
Module 3 T	07.01 au 11.01.08	07.01 au 11.01.08	25.02 au 29.02.08
Module 4 B	10.03 au 14.03.08	10.03 au 14.03.08	21.04 au 25.04.08
Module 5 L	19.05 au 23.05.08	19.05 au 23.05.08	16.06 au 20.06.08
Module 6 B	09.06 au 13.06.08	15.09 au 19.09.08	15.09 au 19.09.08
Soutenance B	13/14 novembre 08	21 novembre 08	24 novembre 08

N.B Les diplômes seront remis lors du 8^{ème} Symposium DIUST qui aura lieu le 4 et 5 décembre 2008
Le lieu sera défini ultérieurement.

Renseignements :

Mme Janine Bigaignon-Cantineau
Service de Pathologie professionnelle
Pavillon chirurgical B
Hôpital civil, 67091 Strasbourg
Tel 03 88 11 54 44 Fax 03 88 11 65 24
E Mail : Janine.Fanchette@medecine.u-strasbg.fr
Site DIUST : <http://www-iuste.u-strasbg.fr>

Dossier d'inscription :

Le dossier d'inscription doit être renvoyé à l'adresse ci-dessus avec les documents suivants :

- 1) Une copie certifiée du diplôme d'état (et autres diplômes)
- 2) Une lettre de motivation
- 3) Un curriculum vitae
- 4) 3 photos d'identité

N.B : Une acceptation de prise en charge de votre employeur ou de l'organisme financeur est exigée et devra être adressée avec votre dossier. L'inscription ne sera pas prise sans cet élément.

N.B : Si le nombre d'étudiants inscrits dans une faculté est inférieur à 10, le Directeur d'enseignement se réserve le droit de ne pas réaliser l'enseignement dans l'année en raison des frais non couverts. Les étudiants pourront être réinscrits dans une autre faculté selon la priorité des choix déterminés antérieurement.

DIPLOME INTER UNIVERSITAIRE DE SANTE AU TRAVAIL

BORDEAUX

Responsable de formation : Professeur Patrick BROCHARD

Université Victor Ségalen

146 rue Léo Saignat, 33076 BORDEAUX Cedex

Secrétariat : DIUST : Mme Cécile DUBOURG

Tel : 05 57 57 46 28 - Fax : 05 5757 47 33

Administration

Formation Continue : Mme Sylvie VALERO

Tel : 05 57 57 45 23

LIMOGES

Responsable de formation : Professeur D. DUMONT

CHU Hôpital Dupuytren,

Service de Médecine du Travail, 2, rue Dr Marchand

87025, Limoges

Tel : 05 55 05 63 62

ROUEN

Responsable de formation : Professeur Jean François CAILLARD

Directeur pédagogique : Dr Jean-François GEHANNO

Service de Médecine du Travail

Hôpital Charles Nicolle

1 rue de Germont, 76031 Rouen

Tel : 02 32 88 82 85 – Fax : 02 32 88 81 84

Administration : M. Laurent DOINEL

Rue Lavoisier, 76821, Mont St Aignan

Tel 02 35 14 64 75 – fax : 02 35 14 60 72

TOULOUSE

Responsable de formation : Professeur Jean-Marc SOULAT

Service de Pathologie Professionnelle

CHR Purpain

31059, Toulouse cedex

Tel : 05 61 14 59 90

TOURS

Responsable de formation :

Professeur Gérard LASFARGUES

Consultation de Pathologie Professionnelle

Consultations Externes – B.1.a

CHRU BRETONNEAU

37044 TOURS Cedex 1

Tel : 02 47 47 85 40 Fax : 02 47 47 97 11

CALENDRIER

2005 / 2006

BORDEAUX

02.10 au 06.10.06

26.02 au 02.03.07

17.09 au 21.09.07

LIMOGES

21.05 au 25.05.07

ROUEN

16.10 au 20.10.06

11.12 au 15.12.06

19.02 au 23.02.07

09.04 au 13.04.07

18.06 au 22.06.07

17.09 au 21.09.07

TOULOUSE

20.11 au 24.11.06

08.01 au 12.01.07

TOURS

16.10 au 20.10.06

20.11 au 24.11.06

08.01 au 12.01.07

12.03 au 16.03.07

21.05 au 25.05.07

17.09 au 21.09.07

PROGRAMME DU DIPLOME INTER UNIVERSITAIRE DE SANTE AU TRAVAIL

QUALIFICATION INFIRMIER(E) De Santé au Travail

MODULE 1

ENVIRONNEMENT HUMAIN, SOCIAL ET JURIDIQUE DE LA SANTE AU TRAVAIL

- 1.1 - Le monde du travail.....
- 1.2 - Cadre juridique et organisationnel de la santé au travail.....
- 1.3 - Protection sociale et santé au travail
- 1.4 - Santé au travail dans le monde.....
- 1.5 - Sociologie du travail

MODULE 2

LES RELATIONS TRAVAIL / SANTE - 1ère partie

- 2.1 - Introduction.....
- 2.2 - Les facteurs de risque professionnel et leurs mesures.....
- 2.3 - Physiologie du travail
- 2.4-- Introduction à l'ergonomie

MODULE 3

LES RELATIONS TRAVAIL / SANTE 2ème partie

- 3.1 - Psychologie du travail
- 3.2 - Toxicologie industrielle
- 3.3 - Pathologies liées au travail
- 3.4 - Différents groupes de population au travail
- 3.5 - L'environnement extérieur à l'entreprise

MODULE 4

PRATIQUE DE LA SANTE AU TRAVAIL - 1ère partie

- 4.1 - Surveillance médicale
- 4.2 - Adaptation Travail / Homme.....
- 4.3 - Approche système
- 4.4 - Amélioration du milieu du travail
- 4.5 - Epidémiologie.....
- 4.6 - Communication

MODULE 5

PRATIQUE DE LA SANTE AU TRAVAIL - 2ème partie

- 5.1 - Risques technologiques majeurs
- 5.2 - Programmation et évaluation en santé au travail.....
- 5.3 - Gestion d'un service de médecine du travail
- 5.4 - Education pour la santé et promotion de la santé.....
- 5.5 - Soins en entreprise
- 5.6 - Relation et déontologie en médecine du travail.....

MODULE 6

MODULE SPECIFIQUE OBLIGATOIRE

- 6.1 - Risques professionnels propres à certains secteurs d'activité
- 6.2 - Soins d'urgence.....
- 6.3 - Education sanitaire.....
- 6.4 - Handicap et travail.....
- 6.5 - Violence et harcèlement au travail
- 6.6 - Communication en entreprise
- 6.7 - Epi info.....
- 6.8 - L'infirmière et la prévention TMS.....